



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

Arrêté n° 2019-60 du 5 juillet 2019

**autorisant l'atterrissage à Juan de Nova d'un aéronef
dans le cadre d'une mission de reconnaissance**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2007-18 bis du 23 février 2007 portant création du district des îles Éparses de l'océan Indien ;

Vu l'arrêté n°901/DGRF du 27 mars 1972 portant création d'un aérodrome à usage privé sur l'île Juan de Nova ;

Vu la demande de Run Aviation en date du 14 juin 2019 ;

Vu l'avis de la DSAC-OI en date du 5 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de réaliser une mission de reconnaissance compte tenu des caractéristiques spécifiques de la piste d'atterrissage de l'île de Juan de Nova ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Arrête :

Art. 1^{er} : L'avion de la compagnie Run Aviation décrit en annexe 1 est autorisé à accéder à Juan de Nova les 8 et 9 juillet 2019, afin d'effectuer une mission de reconnaissance à la demande de la DSAC-OI.

Art. 2 : Avant d'atterrir, le pilote prend contact avec le chef du détachement militaire de Juan de Nova sur la fréquence aéronautique 122.3 MHz.

Art. 3 : La compagnie Run Aviation est informée du caractère extrêmement rudimentaire du terrain d'atterrissage de l'île (annexe 2 : fiche descriptive, non contractuelle, de la piste). La compagnie Run Aviation fait son affaire de la maintenance et du parking de l'aéronef à Juan de Nova.

Art. 4 : Un compte rendu de cette mission sera transmis à la cheffe du district des îles Éparses et à la DSAC-OI.

Art. 5 : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises, cheffe du district des îles Éparses, le chef du détachement militaire de Juan de Nova et le gendarme de Juan de Nova, sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.



Pour la préfète, administratrice supérieure
des Terres australes et antarctiques
françaises, la secrétaire générale

Christine GEOFFROY

Annexe 1

Description de l'avion autorisé à accéder à Juan de Nova :

Compagnie : Run Aviation (CTA n°FR.AOC.0098)

Avion : Beechcraft F90

Immatriculation : F- GCTR

ROUTE : le 8 juillet 2019

DEPART	Réunion (Rolland-Garros)	05H00 UTC
ARRIVEE	Antananarivo-Ivato (FMMI)	07H20 UTC

DEPART	Antananarivo-Ivato (FMMI)	08H20 UTC
ARRIVEE	Juan de Nova (FMZJ)-	09H40 UTC

DEPART	Juan de Nova (FMZJ)	11H00 UTC
ARRIVEE	Antananarivo-Ivato (FMMI)	12H20 UTC

ROUTE : le 9 juillet 2019

Retour sur la Réunion dans la matinée du 09 juillet 2019

Equipage :

Commandant de bord :

M. FONTAINE Cédric

N° passeport : 13CI47852– nationalité française

Pilote accompagnant :

M. KOLM Jim

N° passeport : 11CF77045– nationalité française

Mécanicien :

M. LAURET Hugo

N° passeport : 14AD78071– nationalité française

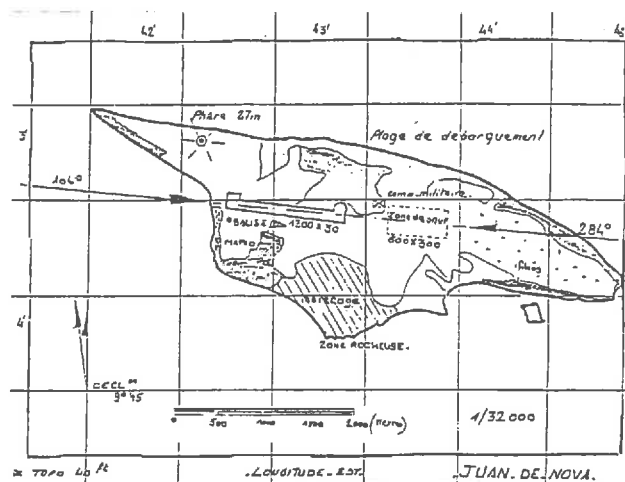
Annexe 2

JUAN DE NOVA « FMZJ »

CONTACT:

fréquence aéronautique de l'île : 122.3 MHz
 N° INMARSAT ILE: 00 870 772 391 590
 N GENDARMERIE : 00 870 773 160 464
 PNI A : 80 870 772 391 590

Email : jdn-nominal@skyfile.com et gend.gendarme-jdn@skyfile.com



DATA:

Piste	Orientation	10/28 (104°m / 284°m)
	Dimensions	1300m x 30m ASDA : 1300 m LDA : 1300m
	Coordonnées (WGS 84)	Seuil 10 : S 017°03,217' E 042°42,767' Seuil 28 : S 017°03,267' E 042°43,500'
	Altitude	40'
	Type De Terrain	Terrain A
	Nature Du Sol	Sable comprimé, stabilisé au ciment, recouvert de bitume puis sable (5 à 10cm)
	Coefficient Frottement	μ : 0.11
Infra	Parking	Nord du seuil 10 (50m x 50m) - S 017°03,220' E 042°42,780'
	SSIS	Niveau 0 (1 extincteur bi bouteilles CO2 (2x 20L) et 1 extincteur à poudre sur roues (50 kg)).
	Moyen de déchargement	Tracteur + Remorque
Balisage	Jour	Panneaux rouges et blancs espacés de 100 mètres.
	Nuit	6 balises (lampes à LED) de 1000m x 30 m centré sur piste. Préavis de 30 minutes. Coordonnées : Seuil 6 BAL 10 : S 017°03,230' E 042°42,910' Seuil 6 BAL 28 : S 017°03,260' E 042°43,360'
Fuel	Indisponible	Terrain le plus proche : MAHAJANGA (FMNM). TOTAL avec Carte Uvaïr. Préavis téléphonique (+261 320 711 341) et contact à l'aller Douanes +261 340 824 910 / ACM : +261 320 574 255

Radio	COM « JUAN De Nova »	122.300 Mhz / 10432 KHz ou Réseau MAR02
	NAV « FXJ »	NDB 337 KHZ (Déclenchement par alternateur 10") fonctionnement douteux.
Consignes	Utiliser la réverse avec précaution (Poussières). Demi-tour aux fins de bande. Période de forte concentration d'oiseaux (sternes) de novembre à mars (été austral). Privilégier l'ATR en 28 et le D/L en 10 (C/O fonction du Vw arrière).	

Performances (FMZJ)

T° STATISTIQUES:

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
MOY MAXI	31	30	31	31	30	28	27	28	28	30	31	31
MOY MINI	25	25	25	26	25	23	22	22	20	21	22	20
MOYENNE	28	27,5	28	28,5	27,5	25,5	24,5	25	24	25,5	26,5	25,5